



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 septembre 2017

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                      Jean-Pierre GANTNER, adjoint  
                      Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent ZIMMERMANN

Excusés : Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Laurent THEVENOZ

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2017
2. Droit d'opposition aux décisions de l'ACG
3. Crédit complémentaire relatif à l'étude séparatif : délibération
4. Mise en séparatif : suivi
5. Rénovation de la mairie : suivi
6. Pétition GAM : rapport de la commission et décision
7. Communications de l'exécutif
8. Divers
9. Fonds de décoration : ouverture de crédit
10. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers(ères) de leur présence. Il excuse l'absence d'Andreea CAPITANESCU BENETTI, malade. Jean BATARDON et Laurent THEVENOZ, arrivant peut-être plus tard, car retenus pour des raisons professionnelles, le maire propose le report du point 6 en fin de conseil. Aucun conseiller ne s'oppose à cette modification de l'ordre du jour.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2017

Maxime Dethurens souhaite savoir quand les potelets seront posés sur la route de Forestal. Le maire lui répond que le projet est actuellement reporté en raison des projets de gravière sur cette zone.

Sans autre commentaire, le procès-verbal de la séance du 12 juin est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.

#### 2. Droit d'opposition aux décisions de l'ACG

Hubert Dethurens rappelle aux conseillers qu'ils ont la possibilité de s'opposer aux décisions prises par l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises. Bradley Stillwagon s'interroge sur l'utilité d'un tel vote, puisqu'il faut



que ces décisions soient rejetées par les conseils municipaux de deux tiers au moins des communes ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton. Hubert Dethurens précise que toutes les décisions sont prises bien en amont par le conseil du FI et que ce système d'opposition permet tout de même aux municipaux de donner leur avis. Bradley Stillwagon ajoute qu'il est à nouveau surpris par la disparité des montants alloués à la culture versus au sport. Il ne comprend pas pourquoi les inégalités sont aussi prononcées. La discussion étant animée, le maire propose de passer chaque décision en revue :

- Subvention de Fr. 5'000'000.00 en faveur du Centre Culturel de Châtelaine : 1 NON, 7 OUI
- Octroi d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée : pas d'opposition
- Participation au financement 2018 du Bibliobus pour un montant de Fr. 670'000.00 : pas d'opposition
- Subvention à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'000'000.00 : pas d'opposition
- Financement 2018 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.00 : pas d'opposition
- Participation 2018 au co-financement de la relève sportive pour un montant de Fr. 450'000.00 : pas d'opposition
- Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de Fr 1'000'000.00 : pas d'opposition
- Participation 2018 aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de Fr. 7'000'000.00 : pas d'opposition
- Subvention de Fr. 2'500'000.00 aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre : 5 NON, 2 OUI, 1 abstention

Le conseil s'opposant à cette dernière proposition, une résolution sera adressée à l'ACG.

### 3. Crédit complémentaire relatif à l'étude séparatif : délibération

#### 4. Mise en séparatif : suivi

Le maire propose de lier les points 3 et 4 de l'ordre du jour, le point 4 permettant de clarifier l'utilité du crédit complémentaire. Il ajoute qu'une séance a eu lieu lors de laquelle le bureau Perreten & Milleret a annoncé la nécessité de doubler la canalisation au chemin de Mollaz pour les eaux de pluie. Hubert Dethurens rappelle avoir demandé ce doublement des canalisations il y a quelques années, ce qui lui avait été refusé par l'Etat qui ne le jugeait pas nécessaire. Toutefois, en raison de cette modification, les honoraires de Perreten & Milleret ont été accrus et il est donc nécessaire d'augmenter le crédit déjà voté.

Pour répondre à Bradley Stillwagon, le maire explique que la canalisation sera prolongée jusqu'à l'Eaumorte en passant sous le pont de la Vy Neuve. A cet effet, un courrier a été adressé à tous les copropriétaires concernés du chemin de Mollaz afin d'obtenir leur accord pour ces travaux, accord qui est nécessaire pour



compéter le dossier d'autorisation de construire qui sera déposé ces prochains jours.

Hubert Dethurens précise qu'une séance d'information publique sera organisée et suggère qu'une commission ad hoc soit créée, car de nombreuses décisions doivent être prises, financières notamment.

Catherine Koumrouyan ajoute qu'il s'agit maintenant de mandater un ingénieur civil responsable de la réalisation des travaux et des adjudications et que nous sommes à la recherche d'un bureau d'assistance pour mener l'AIMP à cet effet. Laurent Zimmermann craint que cela nous conduise à engager un ingénieur qui ne soit pas sur Genève et dont les tarifs seraient concurrentiels. Le maire rappelle que la commission aura pour mission, entre autres, de préciser les critères d'engagement de cet ingénieur.

Bradley Stillwagon demande s'il ne serait pas opportun de profiter de l'ouverture des routes pour faire venir la fibre optique dans le village. Catherine Koumrouyan lui répond que tous les partenaires vont être recontactés, notamment Swisscom pour la fibre et les SIG pour l'enfouissement des lignes aériennes.

Le maire propose de passer au vote de la délibération.

**PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE  
À L'OUVERTURE D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE DE 22'000.00 F  
RELATIF A L'ETUDE DE LA MISE EN SEPARATIF DU VILLAGE**

*Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Laconnex approuvé par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013,*

*vu la planification quinquennale communale remise au Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) et approuvé par ce dernier en mai 2014,*

*vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs dans le village pour permettre la mise en séparatif, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau,*

*vu le crédit d'engagement de 120'000.00 F voté par le conseil municipal le 7 décembre 2015 et approuvé par le département compétent le 8 février 2016,*

*vu le décompte actuel de travaux s'élevant à 119'171.75 F atteignant presque le crédit brut voté et les travaux d'étude encore à effectuer,*

*vu que ces travaux ne comprenaient pas la phase 33 pour la procédure d'autorisation de construire lors du vote du crédit initial,*

*vu l'offre d'honoraires pour la réalisation d'une étude d'avant-projet, du projet de l'ouvrage et de la procédure d'autorisation de construire (phases 31 à 33) remise par le Bureau Perreten & Milleret SA en date du 8 juin 2017,*

*vu l'approbation de principe du FIA de prise en charge des honoraires d'ingénieurs civils du Bureau Perreten & Milleret pour les phases 31 à 33 en date du 29 juin 2017,*



conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 22'000.00 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à l'étude de mise en séparatif du village.*
2. *D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 7 décembre 2015.*

La délibération est approuvée par 8 voix, soit à l'unanimité des présents.

### 5. Rénovation de la mairie : suivi

Le maire informe le conseil qu'un rapport sur l'éventuelle présence d'amiante et de PCB est obligatoire avant travaux. Deux expertises ont été mandatées pour cette étude, dont l'une ne donnait pas satisfaction car elle suspectait de l'amiante dans le cadre des velux, alors que ceux-ci avaient été changés récemment. En conclusion, il sera tout de même nécessaire de désamianter certaines zones de la mairie, notamment des colles de carrelage, avant le début des travaux.

Marc Dupraz souhaite savoir de combien les travaux seront retardés en raison de ce désamiantage. Hubert Dethurens lui répond que nous ne disposons pas encore de ces informations. A la question de Bradley Stillwagon, le maire répond que le conseil municipal et le bureau de vote seront déplacés dans la salle des restaurants scolaires durant les travaux. Quant au secrétariat, il reste à déterminer si un module mobile (conteneur) sur l'un des parkings de la mairie pourrait être une solution appropriée.

Catherine Koumrouyan ajoute que la demande d'autorisation de construire a été déposée la semaine dernière.

### 7. Communications de l'Exécutif

- ❖ *Attribution de l'appartement Maison-Forte 2* : la commission d'attribution des logements a attribué l'appartement à un jeune couple. Le logement étant occupé depuis 15 ans, des travaux de rafraichissements sont prévus, qui doivent durer un mois. Le nouveau bail débutera le 1<sup>er</sup> novembre.
- ❖ *Appartement de Patrice Capone* : suite au décès de Patrice Capone, la mairie est en contact avec sa compagne pour trouver un arrangement et renégocier le bail avec elle.
- ❖ *Route du Coteau* : les lignes jaunes ont été repeintes avant la rentrée scolaire afin de sécuriser le chemin des écoliers. Hubert Dethurens déplore que certains automobilistes semblent ignorer l'interdiction de se garer sur celles-ci.



- ❖ *Hôtel de finances* : un rendez-vous auprès de l'Hôtel des finances n'a pas permis d'obtenir plus de renseignements sur la situation de nos contribuables. Il n'est effectivement pas possible d'obtenir une liste des contribuables, mais par contre il est permis de demander précisément par écrit si tel citoyen paye des impôts sur la commune.
- ❖ *30 ans de l'école* : Hubert Dethurens adresse des remerciements aux membres du conseil ayant permis à cette très sympathique fête d'avoir lieu. Bradley Stillwagon ajoute que la Conseillère d'Etat, Mme Anne Emery-Torracinta, a été très impressionnée par la gratuité de l'événement.
- ❖ *Vide-grenier* : les organisateurs du vide-grenier invitent les membres du conseil pour l'apéritif le 1<sup>er</sup> octobre dès 11h30.
- ❖ *Séance marchés publics* : la commune de Dardagny organise une séance d'information pour les conseillers municipaux le 9 octobre.
- ❖ *Rencontre avec le conseil municipal de Soral* : la rencontre est confirmée le 9 novembre à 18h30 à la Taverne de Soral.
- ❖ *Brigitte Rosset* : Véronique Rudaz informe que les spectacles ont dû être déplacés au 16 et 17 mars 2018. L'organisation du samedi soir revenant à Laconnex.
- ❖ *Chemin de la Douane* : les travaux sont prévus pour octobre et devraient durer un jour. Les travaux seront payés pour moitié par Bernex et Laconnex.

## 8. Divers

- ❖ *Compagnie des pompiers* : Hubert Dethurens procède à la lecture du rapport d'inspection de la compagnie. Comme annoncé par Thierry Arn, ce rapport est favorable, mais précise que les chauffeurs doivent avoir un minimum de 5 heures de conduite par mois. Cela est problématique pour notre compagnie, car ces heures de conduite doivent se passer sur le territoire de Laconnex. Thierry Arn compte interpellier l'OCPPAM à ce sujet.
- ❖ *Révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestres* : Hubert Dethurens présente la révision du plan concernant la commune de Laconnex. Il précise qu'il ne s'agit que d'itinéraires de randonnées et non pas de construction ou démolition de routes ou de chemins. Le maire propose au conseil de modifier légèrement le tracé prévu qui passe sur la route du Coteau entre Laconnex et Soral en utilisant plutôt le chemin des Ecoliers avant de rejoindre les cheminements dans les vignes de la Feuillée. Thierry Arn ajoute que la route du Coteau est déjà bien fréquentée et que le trafic risque d'augmenter si de nouvelles habitations sont construites dans le village, il trouve donc ridicule de l'assimiler à un chemin de randonnée. Les conseillers approuvent la proposition du maire.
- ❖ *Chute d'arbres* : Laurent Zimmermann signale que plusieurs branches des arbres situés au chemin de Mollaz menacent de tomber. Le maire confirme la dangerosité de la situation, ces arbres sont mourants et un banc public se trouve juste en dessous. Un courrier au département concerné va être envoyé rapidement. Bradley Stillwagon demande s'il serait éventuellement possible de réaliser une sculpture dans l'un des troncs. Hubert Dethurens lui répond que le peuplier ne s'y prête guère, étant une essence plutôt fragile.



- ❖ *Budget 2018* : le maire rappelle aux conseillers de bien vouloir communiquer toutes leurs demandes pour d'éventuels projets à rajouter au budget d'ici le prochain conseil.
- ❖ *Décoration de Noël* : Thierry Arn demande s'il est possible de prévoir une prise ou un tableau électrique sécurisé à proximité de l'emplacement du sapin de Noël, afin d'éviter de tirer des rallonges. Hubert Dethurens lui propose de voir sur place.
- ❖ *Place de jeux de l'école* : Bradley Stillwagon signale que la place de jeux de l'école devra faire l'objet d'une réfection complète, n'étant plus tout-à-fait aux normes.

#### 9. Fonds de décoration : ouverture de crédit

Hubert Dethurens explique que lors de travaux ou de rénovations, comme ceux prévus à la mairie, il est possible de faire une demande à un fonds cantonal de décoration. Il ajoute avoir été approché par deux artistes, l'un de Laconnex et l'autre de Soral, qui proposent des œuvres à la commune. De plus, Manuel Torres a fait don d'une sculpture qui devra être mise en valeur dans la future mairie. Thierry Arn émet le souhait que la commune ne verse pas dans l'excès d'acquisitions d'œuvres d'art, n'estimant pas cela nécessaire. Il ajoute qu'il serait préférable de passer une commande en fonction des besoins de décoration de la mairie. Laurent Zimmermann est d'avis qu'il faut soutenir les artistes locaux. La discussion étant animée, le maire propose à la commission sports, culture et loisirs de se pencher sur la question.

#### 6. Pétition GAM : rapport de la commission et décision

Le maire rappelle que le Service de l'environnement, dont le rapport nous est parvenu durant l'été, avait procédé à des relevés sonores en juin. Il passe la parole à Thierry Arn, président de la commission chargée de l'étude de la pétition contre le GAM. Celui-ci procède à la lecture du rapport joint au présent PV.

Hubert Dethurens félicite la commission pour ce travail et son excellent rapport. Conformément à celui-ci, il propose au conseil de voter le classement de cette pétition, ce qui est approuvé par 8 OUI, soit à l'unanimité des présents.

#### 10. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h05.

Nadia Dupraz  
Secrétaire communale